

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 0904-05

L'autorisation environnementale : études, procédure et pilotage

EN BREF

Depuis 2017, le maître d'ouvrage peut avoir recours à l'Autorisation Environnementale, qui fusionne les autorisations ICPE et IOTA. Cette formation permet aux différents acteurs de savoir dans quelles conditions il est opportun d'y avoir recours et d'identifier les avantages et les inconvénients de la procédure. Quels sont les impacts de l'autorisation environnementale sur la conduite des projets ? Comment garantir la conformité des dossiers aux exigences réglementaires ?

THÉMATIQUES

La réforme de l'évaluation environnementale. Certificat de projet. Planification. Le cadre réglementaire et l'articulation avec les autres procédures. Le contenu du dossier, les avantages et les inconvénients de la procédure. Points de vigilance. Sécurité réglementaire et juridique. Retours d'expériences.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, aux bureaux d'études et aux services instructeurs.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

MAÎTRISER la nouvelle réglementation.
MESURER les conséquences des choix en termes techniques et sur le planning du projet.
PRODUIRE des études conformes.
ASSURER la sécurité juridique des dossiers réglementaires.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : le 29 septembre 2022 - Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : 920,00 € HT + TVA (Déjeuner inclus)

Lieu : France Paris

COORDINATION

Camille LANNES, Responsable projets, IMMASET

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

JEUDI 29 SEPTEMBRE

9h00

Introduction et présentation de la session.

Cadre réglementaire et articulation avec les autres procédures

9h30-10h30

Faustine ALIOTTI, *Chargée de mission "Autorisation Environnementale", MTES/DGALN*

Xavier BOUQUET, *Chef de bureau, MTES/DGPR*

Les enjeux de la réforme.

La simplification des procédures.

La communication auprès des territoires.

Autorisation environnementale

10h30-12h

Camille LANNES

- Contenu obligatoire du dossier ; focus sur la nécessité de l'EI, IOTA... ; notice d'incidence ; proportionnalité des études aux enjeux ; liste des dossiers (boîte à outils).

- Notice d'incidence ou évaluation environnementale.

- Management du projet : avancement et études techniques (avantages / inconvénients).

- Rétroplanning et points de vigilance pour mener à bien les études techniques de design et environnementales.

JEUDI 29 SEPTEMBRE

Sécurité réglementaire et juridique

13h30-15h00

Clara DELZANNO, *Avocat à la cour, Fiducial Legal By Lamy*

- Point sur la jurisprudence.

- Retours des autorités environnementales.

- Points de vigilance.

Certificat de projet

15h15-16h30

Camille LANNES

Laurent GARIPUY, *Chef du service eau et nature, DDT du Rhône*

- Le contenu du certificat et ses pièces d'accompagnement.

- Management du projet : avancement et études techniques (avantages / inconvénients).

- Les attentes des services instructeurs.

Retour d'expérience sur les impacts du recours au certificat de projet et planification

16h30-17h30

Laurent GARIPUY

Les cas d'un projet immobilier et d'un projet de barrage

17h30

Conclusion et évaluation de la session.

Fin de la journée à 17h45